

Référence SDEHG : 6 AT 221/222

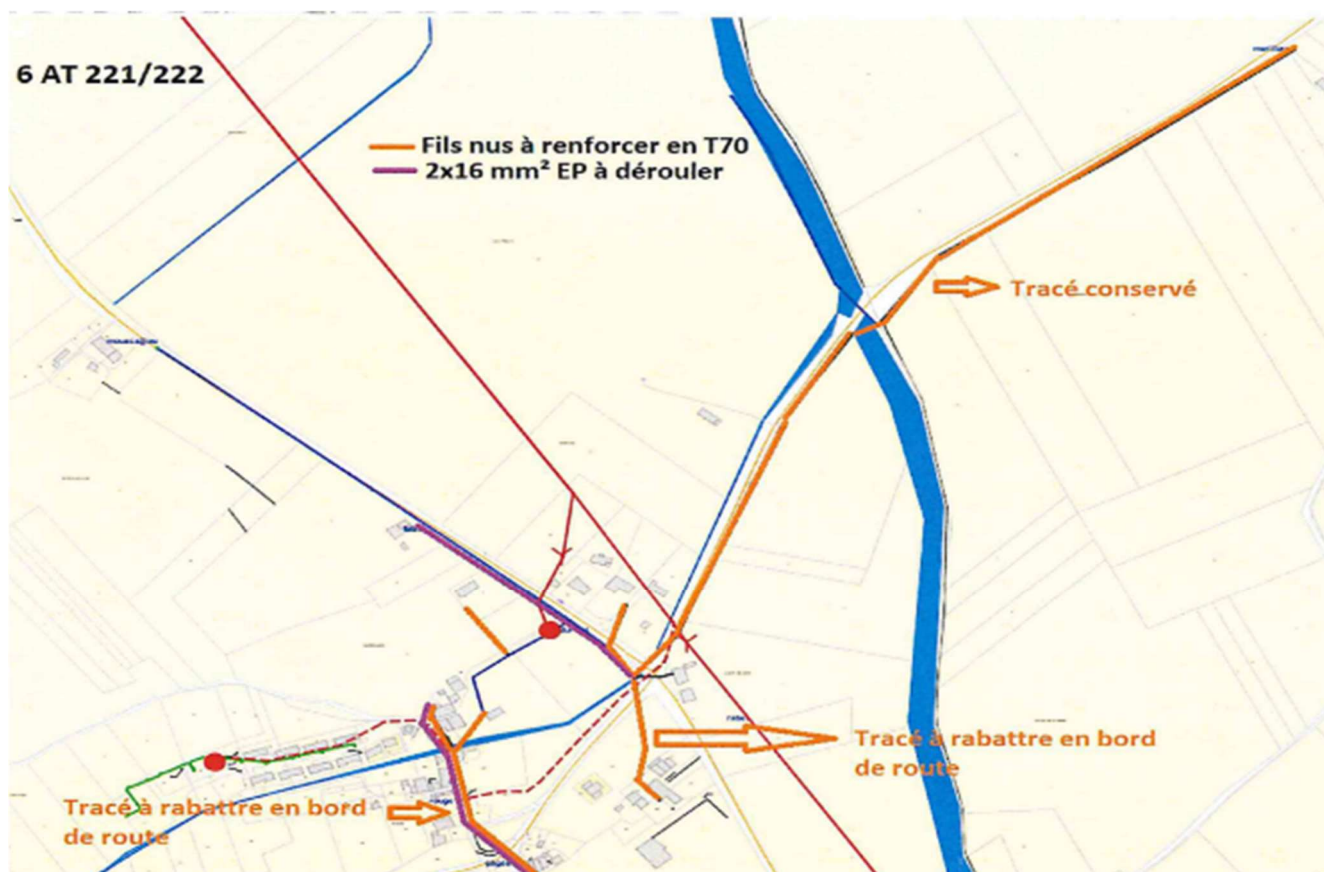
Commune : GRAZAC

## NATURE DES TRAVAUX

Sécurisation du réseau basse tension fils nus issu du P2 GARRIGUES et mise en conformité du réseau EP associé

## DESCRIPTION DES OUVRAGES PROJETES

- 6 AT 221 - Renforcement FACE S :
    - Dépose du réseau BT fils nus issu du P2 Garrigues, à remplacer par du T70 sur une longueur d'environ 1 700 mètres, avec reprise des branchements à réaliser.
    - Tracé du réseau aérien existant à conserver pour le réseau situé le long de la RD 28D, pour la partie village, réseau à rabattre en bord de route dans la mesure du possible.
    - **DT n°2022051694832S12.**
    - Coefficient d'actualisation **K1.**
  - 6 AT 220 - Mise en conformité renfo :
    - Déroulage 2x16 mm<sup>2</sup> sur environ 600 mètres.
    - Coefficient d'actualisation **K2.**
- Diagnostic de la présence d'amiante et HAP dans les enrobés si la voirie est concernée.





DIRECTION  
DES ROUTES

Toulouse, le 7 juillet 2022

Monsieur Michel ZDAN  
Mairie  
31190 GRAZAC

Dossier suivi par SPGF :  
Pierre DEHAY – tél : 05 34 33 49 50  
Gpt voirie : Pas d’Affiliation  
Canton : AUTERIVE



Monsieur le Maire,

Lors de la séance du 8 mars 2022, notre Assemblée a adopté les programmes 2022 relatifs aux études et aux travaux d’investissement sur le réseau routier départemental ainsi que les programmes d’aide à la voirie.

### I – Pool routier

---

Dans un contexte financier toujours plus contraint pour les collectivités locales et bien que l’aide à la voirie communale soit hors de ses compétences, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a choisi de poursuivre dans ce domaine son effort de solidarité au bénéfice du plus grand nombre de communes haut-garonnaises.

Notre Assemblée a donc décidé d’arrêter un nouveau programme pool routier 2022-2024 assorti de plusieurs évolutions significatives dont votre commune va bénéficier :

- **intégration des travaux de création ou de modernisation de trottoirs de voirie communale** aux dépenses éligibles au pool routier (applicable dès la présente notification y compris aux demandes de versement du pool routier 2019-2021 non encore déposées).

Ces travaux accompagnent en effet dans de nombreux cas la réfection de la chaussée. La concomitance de ces deux types de travaux, tant du point de vue technique que financier, justifie qu’ils puissent être traités au sein d’un même dispositif d’aide, celui du pool routier. De plus, pour faciliter l’accès des communes aux aides départementales, le dispositif spécifique d’aide aux trottoirs de voirie communale subsiste (voir fiche jointe).

- **augmentation de 5 %** du montant de l’enveloppe de travaux de votre commune. Le coût de réalisation des travaux de voirie, après une longue période de stabilité, connaît désormais une augmentation significative que le Conseil départemental a convenu d’accompagner au travers de son dispositif pool routier.

Compte tenu de ces évolutions, votre enveloppe communale de pool routier 2022-2024 s'élève à 58 800,00 € HT subventionnée au taux de 66,40 %.

A l'échelle départementale, c'est ainsi **38,4 millions d'euros de subventions** que notre Assemblée vient d'attribuer pour la période 2022-2024 au profit des communes haut-garonnaises, contribuant ainsi au cofinancement de **76,7 millions d'euros HT** d'aménagements routiers communaux.

Il a également été décidé de poursuivre le cadencement des versements annuels. La régulation des versements permet au Conseil départemental de mieux appréhender les budgets nécessaires à son action. Elle s'avère d'autant plus nécessaire que le volume de cette aide est particulièrement important et que celle-ci est attendue par l'ensemble des communes.

En application de la fiche jointe décrivant les modalités de versement des subventions, les collectivités bénéficieront cette année du tuilage de deux programmes pools routiers actifs (dernière année du programme 2019-2021 et première année du programme 2022-2024), de sorte que les maîtres d'ouvrage communaux ou intercommunaux pourront compter en 2022 sur une **capacité de financement cumulée de 40%** des enveloppes attribuées contre 30% les années courantes.

Je vous rappelle également que le cadencement de ces versements ne fait pas obstacle à des dépôts de demandes de versement au-delà de ces plafonds, mais qui ne pourront alors être honorées par le Conseil départemental qu'en début d'année suivante.

Vous trouverez ci-joint, pour notification, la délibération départementale Pool routier 2022-2024 correspondante.

« ...

... »

... EXTRAITS...

par le Conseil départemental sur le réseau routier départemental pour le territoire de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Martine CROQUETTE**

Vice-présidente chargée des Mobilités,  
des Infrastructures et des Routes



**Georges MERIC**

Président du Conseil départemental



**Tous les comptes rendus détaillés sont disponibles sur le site internet de Grazac : <http://www.grazac31.net> à la rubrique "Comptes-rendus des conseils municipaux".**

### Vendredi 25 février 2022

- Approbation du compte rendu du conseil du 28/01/2022
- Convention loyer exceptionnel de 200 € jusqu'à son terme.
- Devis bornage et division parcelle A 975 – Extension de l'école
- Devis bornage et division parcelle A 729 - 464 (emplacement réservé n° 12)
- Questions et Informations diverses :
  - o Date du repas des aînés
  - o Autorisation éclairage de la Croix aux frais de l'association Patrimoniale et Culturelle de Grazac
  - o Festivités 2022
  - o Nettoyage de Printemps

### Vendredi 25 mars 2022

- Approbation du compte rendu du conseil du 25/02/2022
- Mise au clair - compte rendu de la réunion avec les associations et relation Association – Elu
- Création poste adjoint technique 35 h
- Création poste adjoint administratif contrat « Parcours Emploi Compétences » (PEC) - 20 heures
- Proposition de mesures de sécurité du Pont du Moulin d'Oren
- CCBA - Modification de l'intérêt communautaire de la compétence "politique de logement et du cadre de vie"
- CCBA - Modalité de partage suite à la suppression de l'intérêt communautaire "conduite d'opérations de valorisation de sentiers de randonnées de son territoire, hors plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée"
- SDEHG : Mise en place d'un coffret prises sur la place du village
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : Appel à candidatures pour de l'aide à la conception d'habitats inclusifs à l'attention de personnes âgées et Appel à manifestation d'intérêt pour la mobilisation d'une nouvelle prestation : l'Aide à la Vie Partagée (AVP).
- Création poste attaché de projet sur la résidence service
- Vote du Compte Administratif 2021
- Approbation du compte de Gestion 2021
- Affectation de Résultat
- Orientation Budgétaire
- Questions et Informations diverses :
  - o Nettoyage de printemps
  - o DICRIM
  - o Livret de Naissance
  - o Assemblée du Comité des Fêtes
  - o Election

### Jeudi 14 avril 2022

- Démission d'un conseiller municipal
- Délibération N°2022-11 : Remboursement des frais avancés sur compte non ouvert
- Délibération N°2022-12 : Modification délibération n°2020-27 concernant la proposition d'acquisition foncier pour création d'un chemin public (Parcelle A729)

- Proposition de cession du site à la commune associée à une convention au profit d'Orange
- Délibération N°2022-13 : vote des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (maintenus constants).
- Vote des subventions aux associations locales et/ou d'utilité pour la commune et en ayant fait la demande
- Délibération N°2022-14 : vote du budget primitif
- Questions et Informations diverses :
  - o Projet Fleurissement « Place du village »

### Lundi 23 mai 2022

- Approbation compte rendu des conseils du 25/03 et du 14/04
- Validation du projet de délibération relatif à l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires
- Création postes animateur et coordonnateur - Résidence Senior
- Attribution d'une aide à des administrés - compte rendu commission d'action sociale
- Cession bâtiment ORANGE « Route de Caujac »
- CCBA - Adoption de la Convention Territoriale Globale (CTG)
- Remboursement frais avancés
- Vœux auprès du CD31 - (Voirie partagée, vélo prioritaire - 30km - sur la route d'Auterive RD28)
- Désignation Président commission de contrôle des listes électorales + délégué suppléant Tribunal de Grande Instance + délégué suppléant de l'administration (Préfet)
- Ouverture du Marché Public - Aire de loisirs
- Questions et Informations diverses :
  - o Fête de la Musique : Questionnement participation personnes extérieures

### • Lundi 27 juin 2022

- Approbation du compte rendu du conseil du 23 mai 2022
- Renouvellement de la convention de mise à disposition du service instructeur PETR (Urbanisme)
- SDEGH : Convention de servitude travaux poste P1 Village
- CCBA - Modification de l'intérêt communautaire « politique locale du commerce et soutien aux activités Commerciales »
- SIAHBVA : Adhésion de la commune de DUN au syndicat
- Modification de la délibération n° 2022-11 relative au remboursement des frais avancés (erreur matérielle)
- Devis MARTY TP : apport terreau rond-point Lotissement Julia et Rouge
- Devis MARTY TP et GALY TP : Chemin Buffobent et Parcelle
- Remplacement d'un ex conseiller dans diverses commissions (PLU - ERP Public - CCAS)
- Remplacement d'un administré dans la commission CCAS
- Questions et Informations diverses

Département de la Haute-Garonne

Canton d'Auterive

**COMMUNE DE**



**31190**

Tél. : 05 61 08 42 39

E-mail : mairiegrazac31@wanadoo.fr - Site : www.grazac31.net

Ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h, samedi de 10h à 12h

Grazac, le 24 mai 2022

Le Maire de Grazac

à

Monsieur SEBASTIEN VINCINI  
Monsieur Le Conseiller Départemental  
Conseil Départemental de la Haute Garonne  
1, boulevard de la Marquette  
31090 Toulouse Cedex 9

**Objet : Vœu du Conseil Municipal de GRAZAC :**

**« RD28E en Chaussée à voie centrale banalisée ou chaucidou »**

Monsieur le Conseiller Départemental,  
Cher collègue Maire,  
Sébastien,

Vu le développement des modes de circulation alternatifs aux véhicules motorisés, comportements principalement dus à l'augmentation des coûts des carburants mais aussi à une prise de conscience écologique grandissante, mais au-delà,

Vu la future implantation du lycée d'AUTERIVE sur la RD28E reliant les communes d'AUTERIVE et GRAZAC,

Le conseil municipal de GRAZAC, en séance du 23 mai 2022 a par :

- 11 voix favorables
- 0 voix défavorables et 3 abstentions

Émis le vœu de voir la transformation d'usage de la RD28E en voirie priorisée en faveur des modes de « déplacements doux ».

Bien sûr nous ne pouvons-nous exprimer que pour le tronçon de voirie dénommée « Route d'Auterive » sur la partie en emprise sur la commune de GRAZAC ; nous soumettons donc notre vœu au Maire d'AUTERIVE, notre collègue René AZEMA afin qu'il examine avec son conseil une telle opportunité pour le tronçon dénommé « Route de Grazac », pour la partie située sur la Commune d'AUTERIVE.

Là serait, à notre humble réflexion, une avancée notable allant dans le « sens de l'histoire » en offrant une alternative contemporaine sans pénaliser les usagers « motorisés ».

En effet, les solutions de circulation reliant la RD820 à la RD12 à flanc de coteau existent et sont largement priorisées en desserte des communes qui y sont situées, Maressac, Esperce, Grazac, Caujac... pour celles impactées par notre proposition.

Les RD40 et RD12D sont des voiries moins sinueuses et déjà favorisées et usitées par les automobilistes de nos administrés, et plus particulièrement pour la RD40 arrivant directement à la gare d'Auterive et son centre bourg...

Nous croyons que vous aurez à cœur de présenter notre vœu en débat à l'assemblée Départementale dont vous êtes élu, qui en a la compétence ainsi qu'à ses services concernés.

Dans l'attente,  
Nous vous en souhaitant bonne réception,

Fraternelles et Républicaines Salutations.

Le MAIRE  
Michel ZDAN

# Les Grazacois aux urnes

## ELECTIONS PRESIDENTIELLES



### 1<sup>er</sup> Tour

### 2<sup>ème</sup> Tour

Election Présidentielle du 10 Avril 2022  
Saisie des résultats

heure : 20 H 10      Résultat : 1 / 1

code	dept	circ.	canton	commune/Sub.	B.Vote
	31	07	01	231	001

Département: Haute-Garonne  
Circonscription: 7ème circonscription  
Canton: Auterive  
Commune ou Subd.: Grazac

Inscrits prévus: 558  
Inscrits: 558  
Votants: 467  
Blancs: 7  
Nuls: 3  
Exprimés: 457

N° Bureau	Candidat	Voix
1	Mme ARTHAUD Nathalie	0
2	M. ROUSSEL Fabrice	25
3	M. MACRON Emmanuel	73
4	M. LASSALLE Jean	36
5	Mme LE PEN Marine	231
6	M. ZEMMOUR Eric	38
7	M. MELENCHON Jean-Luc	93
8	Mme HIDALGO Anne	16
9	M. JADOT Yannick	32
10	Mme PÉCRESSE Valérie	5
11	M. POUTOU Philippe	1
12	M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	5

Commune Grazac - Bureau 0001

SAISIE INITIALE

Tous les champs notés d'un astérisque \* sont obligatoires.

Saisie initiale de résultats de bureau de vote

Nombre d'inscrits\*  
559

Nombre d'absentions\*  
123

Nombre de votants\*  
436

Nombre de votants dans les feuilles d'émargement (opt)  
436

Nombre de bulletins blancs\*  
42

Nombre de bulletins nuls\*  
14

Nombre d'exprimés\*  
380

M. MACRON Emmanuel\*  
70

Mme LE PEN Marine\*  
211

Lors des élections présidentielles, les Grazacois se sont rendus aux urnes en nombre. A l'occasion du second tour, 436 des électeurs de Grazac sur 559 (au deuxième tour + un électeur ayant acquis la majorité) ont glissé un bulletin dans l'urne, ce qui correspond à un taux de participation de 78%. Ce taux est plus faible que celui du premier tour (83,96%).

Marine Le Pen pour le RN (Ex. FN) semble "dominer" l'expression électorale locale avec 55 % des "exprimés" mais seulement 48% des votants....

En effet, 56 votes blancs et nuls (du jamais vu à Grazac), soit presque 13% des personnes qui se sont déplacées pour, à notre avis, exprimer leur désarroi total face au dilemme qui leur est posé au deuxième tour... et un réel rejet de la politique menée depuis 5 ans par le sortant, M. Macron.

## ET LEGISLATIVES...



### 1<sup>er</sup> Tour

Commune ou Subd. :		Grazac	
Inscrits prévus :		557	
Inscrits :			
Votants :			
Blancs :		3	
Nuls :		2	
Exprimés :			

N° Panneau	N° Déput	Candidate	Voix
1	057	M. ALBERT Stéphane	9
2	058	Mme TOUTUT-PICARD Elisabeth	34
3	014	M. TESSERAU Georges-Henri	17
4	039	M. BEX Christophe	100
5	035	M. VON DEYEN Romain	5
6	011	M. BERGMES Hervé	2
7	071	M. THUARD Florent	63
8	081	Mme PINATEL Emmanuelle	8
9	010	M. NIDALI Julien	1
10	071	Mme ETICHEVERRY Sophie	15
11	108	Mme EYMOND Angélique	8
12	094	M. BANCHERIT Christophe	

### 2<sup>ème</sup> Tour

Elections Législatives du 19 Juin 2022				
Saisie des résultats				
heure :	18h45			
coûtés	dépt	circ.	carton	Commune Sub
	31	07	01	231
Département :		Haute-Garonne		
Circonscription :		7ème circonscription		
Canton :		Auzerie		
Commune ou Subd. :		Grazac		
Inscrits prévus :		557		
Inscrits :		558		
Votants :		213		
Blancs :		25		
Nuls :		9		
Exprimés :		239		

N° Panneau	N° Déput	Candidate	Voix
2	058	Mme TOUTUT-PICARD Elisabeth	42
4	039	M. BEX Christophe	167

Lors de ces législatives, au second tour, le taux d'abstention était beaucoup plus élevé qu'au Présidentielles : 51,08 %. C'est un résultat plus haut que celui du tour précédent (49,91 %).

A l'occasion des deux tours des élections législatives, Christophe BEX (NUPES) arrive en tête. Là encore, c'est une "domination électorale" en trompe l'œil.

Certes, 70% des "exprimés" mais seulement 60% des votants.... Et seulement 1 Grazacois (e) sur 2 s'est déplacé(e) ...

Et pour compléter le tableau, 34 votes blancs et nuls. Là encore, du jamais vu à Grazac, soit presque 13% des personnes qui se sont déplacées pour exprimer leur désarroi total face au dilemme qui leur est posé au deuxième tour.

**Et un constat désarçonnant : entre 2 scrutins distants de seulement 2 mois, comment fait-on pour voter extrême droite contre "Président sortant"... puis gauche unie contre "Députée sortante" ? Qui porte la responsabilité de ces désinvoltes électorales ?**

... ou quand les citoyens expriment leur colère... mais aussi... beaucoup de légèreté... quand ils ne « boudent pas... et tournent le dos à un droit essentiel et légitime...

Vous pouvez le comprendre, le Maire et son équipe municipale élus il y a 2 ans sous l'intitulé "pour un rassemblement de Gauche" se posent des questions.

D'autant, qu'il y a à peine 1 an, vous portiez les candidats des listes d'union de la "Gauche" au Conseil Départemental et à la Région Occitanie avec pratiquement 80% des voix... et sans la FI qui semblait ici s'être quelque peu éloignée de toute union à gauche et "discréditée".

Bien sûr, ce ne sont pas les mêmes élections et les mêmes enjeux ; nationaux et législatifs pour les dernières élections et enjeux plus locaux avec des élus qui ont déjà fait leurs preuves.

Et puis, pourquoi cette "Gauche" désunie, pour ne pas dire "irréconciliable" aux présidentielles ? Bien des arguments qui vous donnent sûrement raison d'être plus que irrités.

Et tout cela pour finir avec un accord qui efface les "divergences" encore en vigueur 2 mois plus tôt ? Oui, vous avez sûrement raison : "Ils méritaient une bonne leçon pour se mettre autour de la table."

Est-ce vraiment ça le vote "fâché mais pas facho" ?

Loin de ces combines qui nous malmènent tous en nous "ignorant" tous (nous le sommes autant que vous tous), nous élus tenons à vous exprimer les craintes qui nous semblent légitimes car assez pragmatiques en regard de l'histoire de la France, de l'Europe et du monde : le RN n'a-t-il vraiment plus rien à voir avec le FN ? Il semblerait que ses thèses de "Grand remplacement", que les amitiés entretenues de Marine Le Pen avec les Présidents de Hongrie Viktor Orban, de Turquie Recep Tayyip Erdoğan, du Brésil Jair Messias Bolsonaro ou encore du président déchu des Etats Unis Donald Trump... ne soient pas des postures de bonne augure...

Nous ne pouvons ignorer ou réécrire l'histoire et les rafles organisées par Pétain dont la « rafle du Vel d'Hiv, les 16 et 17 juillet 1942, plus de treize mille personnes, dont près d'un tiers d'enfants, sont arrêtées avant d'être détenues au Vélodrome d'Hiver... Personnage honoré tous les ans par la famille Le Pen y compris Marine et tous ses proches du RN et dont Zemmour ose affirmer : ... « qu'il aurait œuvré à protéger les juifs » ...

Et toutes les promesses sociétales sous couvert de répondre à vos attentes légitimes (salaire, retraite, pouvoir d'achat...), de "notabilisations et reconnaissance Républicaine" du mouvement RN, autant de postures qui nous interpellent tous mais qui restent un affichage en respectabilité pour intégrer le camp des Républicains et Démocrates... la ficelle reste « grosse » quand même pour qui n'oublie pas.

A notre humble avis Marine LE PEN et son staff ont engagé une opération de "blanchiment" pour obtenir une "Respectabilité démocratique et Républicaine" lui permettant d'accéder aux enjeux et objectifs visés : prendre le pouvoir par les urnes ... puis appliquer ce que leurs amis font déjà ailleurs.

### **Ailleurs et déjà à notre porte :**

- Ex. le plus flagrant ... ⇨ Le Présidents de Hongrie, Viktor Orban, réélu il y a seulement 3 mois, n'ayant laissé que 5 minutes de "droit de propagande télévisuelle pour l'ensemble de la campagne" à toute l'opposition, en tout et pour tout (*à comparer avec les temps accordés à nos candidats – « égalité de temps de parole » -*) et, à peine élu, ce monsieur va serrer la main à Poutine et refuse les restrictions Européennes suite à l'invasion et l'état de guerre que Poutine a déclaré à l'Ukraine... et peut-être aussi à l'Europe ; l'Ukraine restant un test de résistance....

Au-delà des « désaccords de façade » entre candidats qui se claquent la bise (Le Pen et Zemmour, mais encore Mariani et Ciotti...) et autres défections républicaines clairement affichées jusque dans la Macronie... Que d'esbroufes vraiment irrespectueuses des électeurs... pour ne pas dire provocatrices.

NON, nous n'osons croire que vous acceptiez sans broncher ces postures ; toutes ces stratégies très perverses qui consistent à n'opposer au sortant que l'extrême droite ; une extrême droite « intelligente » qui a mis en place une stratégie de divergence interne pour mieux rassembler en seconde phase... Pour le coup, et si nous n'y prenons garde... tous perdants sauf tous ces « ennemis de façade » qui s'aiment bien.

Alors oui, peut-être merci pour avoir forcé à un certain "retour à la raison et dans la maison « Gauche »" de la direction du PS qui, enfin, a su tenir à l'écart les Hollande et autres Manuel Valls, tous ceux qui plaidaient une « gauche irréconciliable » et qui ont fait le lit de la "Macronie" et « renoncements raisonnables de gauche » au bénéfice et profits de la "Social-Démocratie Libérale".

Mais "le jeu" restait risqué... et, à chaque échéance, le FN (RN) et ses idées d'extrême droite "gagnent" du terrain en faux-semblant, mais jusqu'à quand ? La fragilité du monde, de notre Démocratie, de notre République, ne doit-elle pas nous interpellier ?

Alors, qu'une envie, que nos élus portent enfin dans l'hémicycle nos réels besoins et espoirs pour les transformer en lois et, enfin, un peu de bonheur ; qu'ils se montrent à la hauteur du mandat que vous, que nous leur avons confié.

Le Maire.



## Budget communal

### NOS IMPÔTS LOCAUX ET TAXES : Un peu de sérénité pour ce « budget 2022 ». MERCI AUX ELUS DE CAUJAC ET ESPERCE, MERCI AUX MEMBRES DU SYNDICAT DU RIEUTAREL

En effet, et comme déjà évoqué lors du précédent bulletin, les statuts du nouveau syndicat des écoles « Syndicat Du Rieutarel » (SDR) ont été établis sur des bases définissant la participation des collectivités...

Pour mémoire, extrait de ceux-ci concernant la contribution des adhérents :

- « ... **ARTICLE 7** : La contribution des communes aux dépenses du syndicat est déterminée comme suit :
- 35% des dépenses de fonctionnement, hors intérêts des emprunts, au prorata du nombre d'élèves de chaque commune du RPI inscrits au 1er janvier de l'année budgétaire.
  - 65% des dépenses de fonctionnement, ainsi que des dépenses d'investissement au prorata du nombre d'habitant de chaque commune suivant sa population INSEE année N-1.

Cette solidarité des communes d'Esperce et Caujac est à saluer avec insistance car contrairement à ce que nous devons « supporter » dans le « Syndicat Des Coteaux » (100% du financement au nombre d'enfants), le lissage qu'elle génère oblige à des équilibres budgétaires financiers partagés et supportés par les communes au plus fort taux de dotations à l'habitant versées par l'État, ce qui jusque-là n'était pas négociable avec les membres du précédent syndicat. D'où la rupture en 2021.

Et si vous êtes quelques peu curieux, vous constaterez que notre commune reste la plus forte « pourvoyeuse » des effectifs scolaires (presque 50% des effectifs), alors que l'ajustement annuel INSEE pour les dotations, dont la DGF, n'est toujours pas au réel : 691 hab. comme base de dotation pour 743 recensés en février 2020... et combien de nouveau arrivants depuis qui ne sont toujours pas comptabilisés... c'est vraiment le « grand écart » budgétaire.

Alors oui, merci pour cette solidarité budgétaire que nous devons surveiller et cultiver avec la plus grande attention et qui consiste à ne pas pénaliser la commune qui a le plus d'enfants scolarisés et/ou une « vague de nouveaux arrivants... ». Se battre contre des fermetures de classe et pénaliser les communes ayant le plus d'enfants devenait insupportable... mais c'est du passé.

Ci-dessous les participations 2022 :

	133 004,08 € à répartir/enfant		302 810,87 € à répartir à l'habitant		
Caujac	133 004,08 €	56 388,82 €	302 810,87 €	147 064,98 €	total participations - intérêts x 35%
Nombre d'enfants		92	Population	864	
Grazac	133 004,08 €	64 969,73 €	302 810,87 €	110 128,52 €	total BT x nombre d'enfant / total enfants
Nombre d'enfants		106	Population	647	
Esperce	133 004,08 €	11 645,52 €	302 810,87 €	45 617,38 €	total participations - intérêts x 65% + intérêts et capital
Nombre d'enfants		19	Population	268	
					total BW x nombre d'hab / total hab
	ANNUITES 2022	MENSUALITE			
Caujac	203 453,80 €	16 954,48 €			
Grazac	175 098,25 €	14 591,52 €			
Esperce	57 262,89 €	4 771,91 €			
RECETTES SDR	435 814,95 €	36 317,91 €			

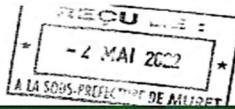
Ces participations représentant plus de 35% de notre budget communal de fonctionnement, il semble utile de porter à la connaissance de tous l'engagement des communes au financement des écoles du RPI.

### Des transformations budgétaires très perturbantes sur nos feuilles d'impositions ... tant pour les élus que les foyers imposables...

Après le chantier de la suppression de la « Taxe d'habitation » qui devrait prendre fin cette année (à en croire ce qui est annoncé), dès 2020 a été engagé la modification d'imputations de la collecte des autres taxes et notamment la TFPB ou Taxe Foncière sur les propriétés bâties...

De grands mouvements d'écritures dans l'affectation des taux et chiffres sans changer sur le fond ni votre contribution, ni les recettes des communes.

Ce qu'il faut comprendre : - les « quoteparts » collectées précédemment par d'autres collectivités (Département) et reversées aux communes ont été regroupées pour une collecte unique au profit des communes... d'où une modification des taux affectés ...ce qui, au final, ne changent ni les recettes ni le montant des impôts prélevés.



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti).....	417 964	41,84	431 500	180 540	41,84	180 540	122,43
Taxe foncière (non bâti).....	17 887	113,56	18 400	20 895	113,56	20 895	230,14
CFE.....				0			>>>
Totaux :				201 435		201 435	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case :

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :  
- de reconduction des taux de référence  
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	41,84	Produit total souhaité 201 435 = 1,000000 Produit total de référence (total colonne 4) 201 435 (6 décimales)	41,84
Taxe foncière (non bâti).....	113,56		113,56
CFE.....	>>>		>>>

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			8 035		>>>	8 035
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	contribution	
2 561				36 077		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

201 435	+	8 035	+	2 561	+	0	-	0	+	36 077	+		=	248 108
Produit attendu des taxes à taux votés (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

A TOULOUSE  
Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES  
HUGUES PERRIN  
Le 17 MARS 2022

Le préfet,  
le

Le maire,  
le



Afin de lever tout doute et que la confusion ne vous mène à penser que nous aurions perdu la tête et fait flamber les taux d'impositions locales (ce qui a pu être déjà entendu), quelques extraits des textes de référence :

« ... FICHE SFDL31 N°1 - 2021 COMMUNES - VOTE DES TAUX 2021

- 1/ rebasage du taux communal de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de référence pour 2021 art 1640G du Code Général des Impôts (CGI) :
  - o Le taux de référence TFPB 2021 correspondra au taux communal de 2020 majoré du taux TFPB départemental 2020.
  - o Ce dernier est de 21,90 % en Haute-Garonne

Exemple : Une commune a voté en 2020 un taux de TFPB de 18,20 %. Le taux de référence 2020 qui sera affiché sur l'état 1259 année 2021 ne sera pas 18,20 % mais 40,10 % soit le taux TFPB communal 2020 (18,20 %) + le taux TFPB départemental 2020 (21,90 %)

2/ Vote des taux 2021 :

- o A/ Rappels : \* Taxe d'habitation (TH) :
  - le taux de TH pour les résidences principales et pour les autres locaux (résidences secondaires, locaux à usage d'habitation utilisés par des personnes morales non passibles de la cotisation foncière des entreprises (CFE) est toujours gelé en 2021 (article 16 -I-J-4 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020) : application du taux de 2019.
  - c'est l'Etat qui percevra la recette de la TH sur les résidences principales (20 % contribuables restants)
  - les communes percevront le produit TH pour les autres locaux ainsi que le produit de la TH sur les locaux vacants pour les communes l'ayant instituée) : notification d'un produit attendu sur l'état 1259 et ajustement en fin d'année avec les bases définitives).
  - Les règles de liens entre les taux ont été modifiées dès 2020 pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et la CFE ; Le taux de TFPB est devenu le taux pivot.

- o B/ Vote des taux de TFPB, TFPNB et CFE (articles 1636B sexies et 1636B septies CGI) :
  - les taux ne doivent pas dépasser les taux plafonds
  - encadrement de la variation du taux de TFPNB et de CFE
  - 1/ Si la collectivité souhaite modifier ses taux, elle a le choix entre une variation proportionnelle (permet de maintenir inchangée la répartition entre les trois taxes ou les deux taxes TF (pour les communes membres d'un EPCI à FPU) ou une Direction régionale des Finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne Division Missions Foncières et Fiscalité Directe locale ... »

Et nous vous faisons grâce des sujets très juridiques s'y reportant...

C'est donc sur cette base que les taux de la commune de Grazac ont été votés, sans variation des taux initiaux précédents... nous tenions à le souligner.

Quant au budget, ci-joint une vue d'ensemble sur les 2 chapitres : « Fonctionnement » et « Investissement », en commençant par le compte administratif 2021 (ou résultat) et budget voté pour 2022 :

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

COMMUNE DE GRAZAC - BUDGET COMMUNAL M14 - CA - 2021

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	445 222,62	G	472 620,86
	Section d'investissement	B	131 651,61	H	199 800,22

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	20 000,00
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	52 317,68
			(si déficit)		(si excédent)

=		=			
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D</b>	<b>576 874,23</b>	<b>= G+H+I+J</b>	<b>744 738,76</b>

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	188 783,56	L	127 502,32
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F</b>	<b>188 783,56</b>	<b>= K+L</b>	<b>127 502,32</b>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	<b>= A+C+E</b>	<b>445 222,62</b>	<b>= G+H+K</b>	<b>492 620,86</b>
	Section d'investissement	<b>= B+D+F</b>	<b>320 435,17</b>	<b>= H+I+L</b>	<b>379 620,22</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>765 657,79</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>872 241,08</b>

## VOTE DU BUDGET 2022 :

### Section Fonctionnement

COMMUNE DE GRAZAC - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2022

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	495 913,08	455 913,08

+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	40 000,00

=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>495 913,08</b>	<b>495 913,08</b>

## Section Investissement

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	446 807,93	387 622,88
	+	+
<b>REPORTS</b>		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	188 783,56	127 502,32
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 120 466,29
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>635 591,49</b>	<b>635 591,49</b>
<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>1 131 504,57</b>	<b>1 131 504,57</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

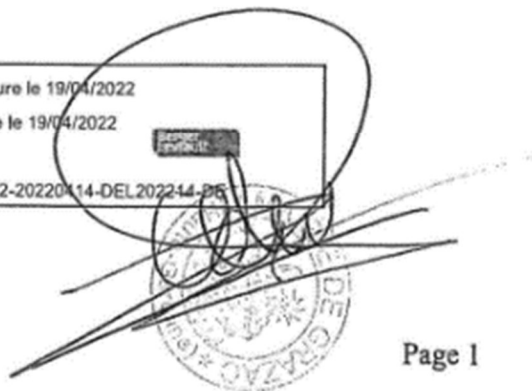
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le

ID : 031-213102312-20220414-DEL202214\_05



Page 1

## FIBRE

### RACCORDEMENTS EN « SOUFFRANCE »

Vous êtes nombreux à ne pouvoir vous faire raccorder à la fibre depuis la proposition de déploiement par « Fibre31 » et les opérateurs présents sur le terrain.

Il y a ceux qui ont des problèmes de liaison... de gaine bouchée... de limite d'intervention « domaine public/domaine privé »... ou encore carrément... Qui n'existent pas... ou dont la fibre n'a tout simplement pas été tiré jusqu'à leur adresse...

Il n'est pas de votre ressort de savoir à qui incombe tous ces empêchements qui de toute façon semblent être de « bonnes excuses » pour fuir tout ce qui peut créer le moindre problème technique...

Certain nous ont déjà interpellé... mais il semblerait que « Fibre 31 » ne soit pas enclin à répondre à ces requêtes... jusqu'à quand ?

Je vous propose de nous communiquer toutes vos démarches et échanges avec vos opérateurs, et je demanderai un RDV avec le Président de « Fibre 31 » pour qu'une solution globale et ou individuelle suivant les cas soit apportée.

Rentant à votre disposition,  
Le Maire

## Intercommunalité

### Lycée à Auterive

Pour la rentrée 2025, un nouveau lycée polyvalent (cumulant à la fois filière technique et générale), dont la capacité d'accueil est prévue à 1 000 élèves, verra le jour sur la commune d'Auterive. Le terrain d'implantation est situé route de Cintegabelle. Pour la création de ce lycée, un concours d'architecture sera lancé en septembre 2021. Les filières techniques ne seront connues qu'en 2023. Les permis de construire devraient être déposés en septembre 2023 pour un début des travaux en 2024.

### SIASC

Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Cintegabelle (SIASC) est un établissement public qui propose d'apporter l'aide aux personnes âgées ou handicapées bénéficiant de l'APA ou d'un accord de la caisse d'assurance maladie ou de la mutuelle. C'est un service PRESTATAIRE.

Ces prestations sont valables également pour les retours d'hospitalisation, sortie de maternité, etc. Le service s'est doté de deux véhicules pour vous accompagner dont un équipé pour transporter les personnes en situation de handicap avec fauteuil.

Le SIASC intervient sur les communes de Cintegabelle, Gaillac-Toulza, Marliac, Caujac, Grazac, Esperce.

Les prestations :

- L'entretien courant du logement
- L'aide aux repas
- L'aide partielle à la toilette
- L'aide aux tâches ménagères
- L'aide à la mobilité L'accompagnement aux courses, marché, démarches administratives.

#### Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8H45 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Fermé : le mardi après-midi et le jeudi toute la journée

4 rue de la République à CINTEGABELLE

Téléphone : 05.61.08.85.69

Télécopie : 05.34.48.08.93

[siasc@cintegabelle.org](mailto:siasc@cintegabelle.org)

#### Tous les deuxièmes jeudis du mois, il y a une permanence à Grazac (uniquement sur rendez-vous)

Le SIASC est toujours à la recherche d'intervenantes sur la commune de Grazac !

Si vous êtes à la recherche d'un emploi sur la commune, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie ou directement auprès du SIASC.

## La famille s'anime dans l'Interco – Bilan 2022



## Édition 2022

Samedi 11 juin 2022 de 14h à 19h, esplanade de la Madeleine

130 personnes mobilisées (CCBA, Léo Lagrange, Le Foyer, commune d'Auterive, Mutualité française, crèches associatives)

10 pôles thématiques, 30 animations

2 points d'entrée

Une buvette

1 poste de secours

Goûter et apéritif offerts

Nombre d'entrées:

- 720 adultes
- 714 enfants (486 en 2019)

Grand soleil, 36 degrés

Combiné avec la signature officielle de la Convention territoriale globale

Repas des organisateurs le soir



**Objet : Adoption de la convention territoriale globale**

*Madame / Monsieur le Maire* informe l'assemblée que le conseil communautaire, en date du 3 mai 2022 a délibéré pour approuver la convention territoriale globale ainsi que sa feuille de route et le référentiel d'évaluation.

*Il / Elle* indique que la convention territoriale globale (CTG) est un outil de pilotage, d'aide à la décision et de concertation qui vise à définir une offre de services à destination des familles performante, cohérente et adaptée aux besoins, notamment grâce :

- A la structuration d'une politique enfance-jeunesse coordonnée,
- Au renforcement de l'accompagnement des familles,
- A la poursuite du travail engagé en matière de diversité d'accueil des jeunes enfants,
- A l'animation et au pilotage du projet social du territoire.

La CTG se décline en 4 axes, 11 objectifs et 21 fiches actions qui sont traduits dans une feuille de route pluriannuelle établie sur la durée de la convention, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

*Madame / Monsieur le Maire* précise que la gouvernance est construite autour d'un comité de pilotage, et, pour coordonner les réflexions par thématique, six comités de projet. Le comité de pilotage valide les orientations de la CTG, pilote la feuille de route, valide la communication et évalue la réalisation des objectifs et la pertinence des moyens mis en œuvre.

Sont signataires de la CTG : la Caisse d'Allocations Familiales, le Département, la CCBA et les 19 communes du territoire.



# Actualités

## GRAZAC N'ETANT PAS EN RESTE...



### Actualités des communes

- Lagardelle-sur-Lèze : emménagement le 11 juillet dans les nouveaux locaux de l'espace jeunes > Organiser l'inauguration et communiquer sur ce nouveau local
- Grazac : rénovation de l'aire de loisirs (120 k€ dont 48% financés par la CAF + financements Région, Département). En attente pour installation d'une MAM ou d'une micro-crèche.
- Vernet : réflexion et agrandissement du city park avec prise en compte des risques d'inondation
- Problème de petite délinquance chez les jeunes : une voie de socialisation et une source de revenus. Quelles pistes possibles?
  - Accès aux loisirs: serait-il possible d'envisager une carte financée par la CCBA permettant un tarif préférentiel pour les jeunes aux associations de loisirs du territoire? > Recenser le réseau associatif, les activités, les tarifs
  - Envisager le déploiement d'éducateurs de rue sur les temps de fin de journée?
- Radio Occitanie a un émetteur à Grazac. Un animateur 2 heures d'antenne par jour mais pour l'instant cela vivote. Grazac cherche des candidats pour reprendre l'activité.
  - Transmettre le profil recherché et les missions à remplir
  - Identifier de potentiels candidats dans les espaces jeunes
  - Solliciter la VP communication pour travailler sur la ligne éditoriale de ces 2 heures d'antenne au service du territoire

# Etat Civil

## Naissance

DE SOUSA Romy née le 7 janvier 2022

DE SOUSA Sohanne née le 7 janvier 2022

RUEL Méline née le 1<sup>er</sup> mars 2022

DIAZ Valentin né le 31 mai 2022



## Baptême civil

Le 14/05/2022 : AUSSIGNAC Samuel

Le 28/05/2022 : ESCUDRÈRO Clémence

Le 02/07/2022 : OPIGEZ Léila



## PACS

Le 02/04/2022 : Mme DEVOUCOUX Angela et M. BALANCA Bryan



## Mariage

Le 26/03/2022 : M. LAFFONT Noé et Mme GUYOT Mylène

Le 25/06/2022 : M. SENDNER Richard et Mme HARDY Pascale

Le 16/07/2022 : M. SELVEZ Sébastien et Mme PONS Carine

## Décès

Le 01/01/2022 : Mme PLACEK Marie-Christine

Le 14/06/2022 : Mme NOYES Marie



## Des services à proximité...

### Naturopathie Iridologie & Réflexologie Fabienne Macia

Retrouvez votre équilibre santé par :

- Y la nutrition
  - Y les plantes
  - Y Réflexologie plantaire
- Praticien Diplômé Ervè-France

06 86 13 24 13 sur RDV  
30 rt d'esperce 31190 Grazac  
nature.reflexo@vahoo.fr

### Fabienne Coiffure

**À DOMICILE**

Coupe au ciseaux électronique  
**Produits Naturels**

Tél : 05 61 08 08 90



*EC Secrétaire*

**Secrétaire indépendante pour particuliers & professionnels**

*Prestations sur site ou à distance*

QUILLAUD Elodie  
17 Allée de Julia - 31190 GRAZAC  
06 88 81 52 32 - ec.secretaire@gmail.com  
www.ecsecretaire.com

### TP MARTY ERIC

13 Chemin le Château  
31190 GRAZAC

Tél : 05 61 08 90 69  
Fax : 05 61 08 68 60  
Port : 06 82 02 27 27  
[marty.eric@orange.fr](mailto:marty.eric@orange.fr)



### Escape game Mobile

Vivez des expériences nouvelles avec nos escape game mobiles que nous organisons à votre domicile, sur votre lieu de travail, ou lors d'un événement. Recherchez des indices, menez une enquête, décryptez des énigmes et ouvrez de véritables coffres-forts autour de scénarios originaux. C'est une manière d'utiliser l'intelligence collective au service d'une équipe.



Jeux de société



Jeux d'échecs

Nous animons pour les particuliers, entreprises, ou collectivités des jeux d'ambiances, de bluff, de stratégies ou de hasard.

"Roi des jeux, jeu des rois", depuis de nombreuses années le jeu d'échecs est devenu incontournable. **Découverte ludique**, ou recherche de performances, avec un pratiquant diplômé, allant crescendo en individuel, collectif, et en milieu scolaire.

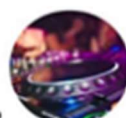
**Jeux**

00:59:41 Escape game géant



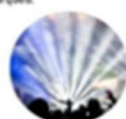
Escape game enfant

Escape game sénior



Soirée / Dj

Un Dj expérimenté pour vos animations: soirée dansante, mariage, anniversaire, événement culturel. Sonorisation complète avec jeux de lumières. Des playlists sur mesures, allant du généraliste aux styles plus marqués.



Soirée / Dj

Animation d'événement



Team building

Un animateur événementiel pour valoriser vos manifestations: inauguration, soirée culturelle, salon professionnel, remise de prix, séminaires.

Des activités autour du jeu et de la musique avec pour objectifs développer l'esprit d'équipe, ressermer les liens, véhiculer des valeurs communes, ou tout simplement partager un moment riche en émotion entre collaborateurs.

**Événement  
d'entreprise**

Jeux 10 ouïè



Les Volailles Grazaçoises

Siret 501 645 873 000 16

Volailles fermières, canards gras & œufs

06 27 25 37 70

☞ manfrinato@orange.fr

Page Facebook : Les Volailles Grazaçoises